

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 Juillet 2023 à 20 heures 30

Le 03 Juillet 2023, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle des Mariages à Vire, sous la présidence de M. le Maire Marc ANDREU SABATER.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 27 Juin 2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 27 Juin 2023.

Sommaire :

Le Maire de Vire Normandie certifie que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.



La séance est ouverte à 20 heures 30

Nombre de membres en exercice : 47

Soit un nombre de 38 conseillers présents et 09 pouvoirs.

Un quorum de 24 atteint pour 38 conseillers présents.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	☒			
DESMOTTES Nicole	☒			
MARY Gérard	☒			
MALOISEL Gilles	☒			
VELANY Guy		☒		Pierre Henri GALLIER
CHÉNEL Fernand	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
ROSSI Annie	☒			
PICOT Régis	☒			
MADELAINE Catherine		☒		Marie-Claire LEMARCHAND
OLLIVIER Valérie	☒			
DROULLON Joël	☒			
BAZIN Lucien	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
ROBBES Martine	☒			
LE DRÉAU Nathalie	☒			
DUMONT Eric	☒			
COIGNARD Cindy	☒			
MALLÉON Philippe	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
LELARGE Michel		☒		Marie-Ange CORDIER
MAINCENT Lyliane	☒			
RENAULT Dimitri		☒		Corentin GOETHALS

MOREL Marie-Odile	☒			
GOSSMANN Patrick		☒		Martine ROBBES
BLANC Meiggie		☒		Philippe MALLÉON
LEFEBVRE Yoann	☒			
VIGIER Maud		☒		Nicole DESMOTTES
COURTEILLE Jacques		☒		Eric DUMONT
MASSÉ Aurélie		☒		Régis PICOT
BINET Samuel	☒			
BEDEL Sandra	☒			
MARTIN Pascal	☒			
PIGAULT Jane	☒			
COUASNON Serge	☒			
DUVAUX Maryse	☒			
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
FAUDET Olivier	☒			
RENAULT Régine	☒			
TOULUCH Jean-Claude	☒			
LABROUSSE Sabrina	☒			
LEVERRIER Rosine	☒			
GELEZ Sylvie	☒			

Arrivée de M. RENAULT pour la délibération n° 9.

Départ de Mme MOREL après la délibération n° 16

Départ de M. MARTIN, Mme PIGAULT, M. COUASNON, Mme DUVAUX, Mme DUBOURGUAIS, M. FAUDET, M. RENAULT, M. TOULUCH, Mme LABROUSSE, Mme LEVERRIER et Mme GELEZ après la délibération n° 30.

Décisions du Maire :

En application des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et en vertu de la délibération n°2 (2020.07) du 10 juillet 2020, Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil les décisions du maire qui ont été prises.

MAI 2023		
80	23.05.2023	Contrat VN 23034 – Contrat de maintenance IXBUS
81	25.05.2023	Signature d'une convention avec le Collège Émile MAUPAS, pour la mise à disposition de la Halle Michel Drucker
JUN 2023		
82	01.06.2023	Marché n° VN 23032 – Fournitures de gaz conditionnés
83	01.06.2023	Signature d'une convention annuelle avec l'Association des Amis de Jean Bosco pour la mise à disposition d'un minibus
84	01.06.2023	Mise à disposition des Vestiaires Foot sur Coulonces

85	01.06.2023	Mise à disposition du SIVOS
86	06.06.2023	Accord cadre n° VN23029–Reprise de 70 concessions au cimetière communal de St Germain De Tallevende
87	08.06.2023	Dons au musée de Vire Normandie
88	06.06.2023	Contrat VN 23014 – Contrat de maintenance ARCHE MC2 – Avenant n°1
89	08.06.2023	VN23013 Maintenance des défibrillateurs pour Vire Normandie
90	08.06.2023	Signature d'un contrat de prestation de service avec l'Association Le Bocage Perché
91	08.06.2023	Signature d'un contrat de prestation de service avec l'Association USMV
92	08.06.2023	Signature d'un contrat de prestation de service avec l'Association Elan Gymnique Virois
93	08.06.2023	Signature d'un contrat de prestation de service avec l'Association MJC
94	08.06.2023	Signature d'un contrat de prestation de service avec l'Association AFV
95	15.06.2023	Signature d'une convention avec l'USM Vire Athlétisme, pour la mise à disposition d'un minibus par le centre socioculturel municipal Charles Lemaître.
96	15.06.2023	Contrat VN 23036 – Contrat de licence TEAMS
97	15.06.2023	VN23008 Travaux éclairage public 2023 – Avenant 2
98	19.06.2023	Vente d'herbe à faucher 2023 - Coulonces
99	21.06.2023	Convention d'occupation temporaire et précaire du domaine public
100	23.06.2023	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'une prestation de spectacle vivant avec l'association Virtuoses et Compagnie pour l'organisation d'un spectacle à La Halle Michel Drucker
101	23.06.2023	Signature d'un contrat de travail à durée déterminée pour une prestation de musicien, technicien...
102	26.06.2023	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'une prestation de spectacle vivant avec l'association À corps Dans'emble pour l'organisation d'un spectacle à La Halle Michel Drucker
103	28.06.2023	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'une prestation de spectacle vivant avec l'association Label Caravan pour l'organisation d'un ciné-concert à La Halle Michel Drucker

M. le Maire a indiqué :

- Les membres ayant donné pouvoir
- Les membres s'étant excusés.

Le quorum étant atteint à l'ouverture et pour chacune des délibérations examinées.

Approbation à l'unanimité du procès verbal du Conseil Municipal du 22 Mai 2023.

Mme BEDEL est désignée secrétaire de séance.

Discussion début de séance

Avant l'ouverture de la séance la parole est donnée au collectif du collège. Les représentants du collectif rappellent qu'ils viennent depuis un an.

Le collectif déplore ne pas être écouté par les élus locaux. Le collectif regrette que les secteurs scolaires ne soient pas respectés, au détriment du Val de Vire. Autour de situations particulières d'élèves, il y a un imbroglio loufoque qui discrédite le collège. Le collectif dénonce que cela ne semble pas être la préoccupation des élus, et

encouragent celles et ceux qui voudraient se « démarquer » à le faire. Ils exhortent les élus à prendre conscience des problèmes, sans quoi cela dénote un manque de respect.

« C'est malheureux de venir systématiquement demander des explications », explique le collectif. L'exemple est pris d'un plan d'aménagement de la place Saint Thomas, qui selon lui serait très secret.

Un autre membre du collectif poursuit en expliquant que les habitants, les collégiens valent mieux que des promesses. Il y a des jumeaux qui sont séparés. Pour le collectif, M. le Maire et M. le Député doivent avoir la possibilité de mener des actions auprès des autorités académiques pour que cessent ces anormalités.

M. le Maire indique que les élus se sont mobilisés au cours de longues journées. Il a reçu un courrier aujourd'hui sur la situation d'élèves en effet. En revanche, il n'a pas connaissance d'un aménagement qui concernerait la place Saint Thomas. Il y a bien eu un contact entre le cabinet Bellenger et le Département, pour ce qui concerne les dispositions à mettre en œuvre aux abords du collège pour fluidifier les circulations en assurant les conditions de sécurité adéquates.

Le collectif demande aux élus locaux ce qu'ils font concrètement pour que le collège ne ferme pas, et affirme que les élus mentent pour la place Saint Thomas.

M. Martin indique que son groupe poursuit la lutte avec le collectif pour le maintien du collège du Val de Vire. Pour lui, il est en effet anormal que le collège ferme.

Mme Leverrier souligne les contradictions de la majorité municipale, en prenant pour appui l'exemple de la délibération sur le Territorial éducatif Rural (TER). Elle lit des passages de la délibération numéro 17 et, en se tournant vers le collectif, ironise en soulignant l'écart entre la situation du collège qui est menacé de fermeture et les ambitions affichées par les institutions dans le cadre de la démarche TER. « Les inscriptions pour les familles séparées, c'est scandaleux » ajoute-t-elle.

Mme Lemarchand indique qu'il n'y a aucun abandon des élus sur ce sujet. Les élus sont prêts à défendre mais ont peu de moyens d'actions. M. Picot est très impatient de connaître la décision de justice, en espérant un maintien du collège.

Les conditions de rentrée 2023 sont très difficiles. La préparation de la rentrée est difficile à Maupas aussi poursuit le collectif.

Une enseignante du collectif dénonce une gestion comptable des élèves, qui se substitue à une ambition éducative. Il n'y a aucune information de donnée par le Département sur l'avancée des travaux.

Le collectif s'adresse aux élus : « Vous dites on attend les décisions de justice, mais en tant qu'élus, vous pouvez faire autre chose que d'attendre : obtenir des choses de la DASEN, du Département ».

Mme Le Dréau évoque des conditions d'enseignement peu entendables pour la rentrée. Elle propose de faire un courrier à la Rectrice pour demander des augmentations d'heures d'enseignement. La dotation horaire globale n'a pas encore été votée.

M. Couasnon rappelle « les principes de base » selon lui : l'assemblée délibérante, c'est le Conseil municipal. Dès lors, le Maire est dans l'obligation morale d'appliquer la volonté du Conseil.

Par ailleurs, M. Couasnon s'étonne de n'avoir jamais entendu parler d'un projet sur le château du Cotin, sauf dans la presse ce matin. Il souligne qu'il est pourtant assidu en commissions de travail et que ce sujet n'a jamais été abordé au cours des derniers mois. On est selon lui au bout d'un système essoufflé. Le personnel s'exprime aussi pour dire sa lassitude.

L'ordre du jour du Conseil Municipal est ensuite abordé.

Numéro	Titre du point	Rapporteur
Commune de Vire Normandie		
I. FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE – AFFAIRES JURIDIQUES		
	Finances	Annie ROSSI
2023/07/03 1.	Tarifs TLPE 2024	
2023/07/03 2.	Mise à disposition des actifs pour les aires des gens du voyages à IVN	
2023/07/03 3.	Subvention exceptionnelle MyRolls semaine européenne du développement	
2023/07/03 4.	Tarifs facturation prestation de services 2022 IVN, CCAS, service eau et assainissement	
2023/07/03 5.	Convention avec IVN pour adhésion au RESAH	
2023/07/03 6.	Emprunt 2023	
	Commande publique	Annie ROSSI
2023/07/03 7.	Appel d’offre marché denrées alimentaires	
II. PERSONNEL, GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES, FORMATION		
2023/07/03 8.	Evolution de postes	Régis PICOT
2023/07/03 9.	Non recouvrement d’indu	
III. ANIMATION ET PROMOTION DE LA VILLE		
2023/07/03 10.	Modification du règlement du concours des maisons fleuries, des balcons fleuris et des jardins potagers	
IV. ENFANCE, ÉDUCATION, JEUNESSE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, CULTURE		
	CULTURE	Marie-Claire LEMARCHAND
2023/07/03 11.	Convention de mise à disposition des locaux municipaux au Préau CDN	
2023/07/03 12.	Location des locaux du Préau CDN	
2023/07/03 13.	Convention Pluriannuelle d’Objectif (CPO) entre la commune de Vire Normandie, la Loure et les partenaires institutionnels	
	Musée	
2023/07/03 14.	Projet d’acquisition d’un microscope composé et ses ustensiles, vers 1830	

		La Halle	
2023/07/03	15.	Convention de partenariat pour la programmation commune du spectacle « Le Lac des Cygnes » de la Compagnie L'Eolienne entre le Préau CDN et la commune de Vire Normandie	
		Médiathèque	
2023/07/03	16.	Projet de vente des documents desherbés au profit du CCAS	
		JEUNESSE	Nadine LETELLIER/Valérie OLLIVIER
2023/07/03	17.	Convention de mutualisation au titre du fonds du territoire éducatif rural de Vire Normandie	
V. PROJETS STRUCTURANTS ET TRAVAUX MUTUALISES			
2023/07/03	18.	Elaboration de plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (pave)	Gérard MARY
2023/07/03	19.	Stade pierre compte - démolition/construction des tribunes et vestiaires sur le terrain d'honneur et démolition et construction des vestiaires des terrains annexes	
VI. URBANISME, PATRIMOINE, HABITAT, COMMERCE			
		Patrimoine	Lucien BAZIN
2023/07/03	20.	Lancement de l'enquête publique de déclassement d'une partie de la rue de Normandie dans le cadre du projet de construction de la nouvelle caserne de gendarmerie	
2023/07/03	21.	Etude d'opportunité acquisition de la parcelle AE 377	
		Habitat	Nicole DESMOTTES
2023/07/03	22.	OPAH Classique et OPAH RU 2020-2025 - subventions aux particuliers	
2023/07/03	23.	OPAH/OPAH RU 2020-2025 : Aides à l'accession à la propriété (dans l'ancien) et à la transformation d'usage – Subventions aux particuliers	
		Commerce	Lucien BAZIN
2023/07/03	24.	Fonds d'intervention pour l'Artisanat et les Commerces (FISAC)	
Communes déléguées			
Commune déléguée de Vire			
Sport - Association			
2023/07/03	25.	Station sport nature lac de la Dathée forêt de St Sever, demande de subvention européenne FEADER	Régis PICOT
2023/07/03	26.	Attribution de subventions aux associations	Marie-Noëlle BALLÉ/Philippe MALLÉON

Commune déléguée de Coulonces		
2023/07/03 27.	Révision du périmètre ABF Coulonces	Gilles MALOISEL
Commune déléguée de Saint Germain de Tallevende		
2023/07/03 28.	Reprise des concessions en état d'abandon	Gérard MARY
Commune déléguée de Truttemer le Grand		
2023/07/03 29.	Mise à disposition d'une portion du domaine public pour l'installation d'un site radioélectrique à VIRE	Pierre Henri GALLIER
Commune de Vire Normandie		
VII. ADMINISTRATION GÉNÉRALE – REPRÉSENTATION – INTERCOMMUNALITÉ – EPIC		
2023/07/03 30.	Désignation des référents déontologues des élus	M. le Maire
2023/07/03 31.	Election du maire délégué de la commune déléguée de Vire	

OUVERTURE DE L'ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

2023/07/03	1.	Tarifs TLPE 2024	Votants 47 dont 09 pouvoirs Vote pour : 47 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
------------	----	------------------	---

Annie ROSSI : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De maintenir l'exonération de plein droit des enseignes dont la superficie totale cumulée est inférieure ou égale à 7m² ;
- De maintenir l'exonération prévue par l'article L.2333-8 du CGCT, et qui concernait les enseignes non scellées au sol, si la somme de leurs superficies est supérieure à 7 m² et inférieure ou égale à 12m² ;
- De maintenir la réfaction de 50 % prévue par l'article L.2333-8 du CGCT, concernant Les enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12 m² et inférieure ou égale à 20m² ;
- De fixer le tarif de référence à 16.90 €/m² ;
- De fixer les tarifs à :

Enseignes				Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports non numériques)		Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports numériques)	
superficie supérieure à 7m ² et inférieure ou égale à 12m ²	superficie supérieure à 12m ² et inférieure ou égale à 20m ²	Superficie supérieure à 20m ² et inférieure ou égale 50m ²	superficie supérieure à 50m ²	superficie inférieure ou égale à 50m ²	superficie supérieure à 50m ²	superficie inférieure ou égale à 50m ²	superficie supérieure à 50m ²
16.90 €/m ² (si scellés au sol)	33.80€/m ² Réfaction de 50% soit 16.90 €/m ²	33.80 €/m ²	67.60 €/m ²	16.90 €/m ²	33.80€/m ²	50.70€/m ²	101.40€/m ²

- De donner tous pouvoirs au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires au recouvrement de cette taxe ;
- De charger le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

2023/07/03	2.	Mise à disposition des actifs pour les aires des gens du voyages à IVN	Votants 47 dont 09 pouvoirs Vote pour : 47 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
------------	----	--	---

Annie ROSSI : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Mr le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition de l'actif.

2023/07/03	3.	Subvention exceptionnelle MyRolls semaine européenne du développement	Votants 47 dont 09 pouvoirs Vote pour : 47 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
------------	----	---	---

Annie ROSSI : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'accorder une subvention d'un montant de 6 000 € à l'association My Roll's pour l'organisation de la journée « temps fort » de la Semaine Européenne du Développement Durable – Edition 2023, programmée le dimanche 24 septembre 2023 Place du Château à Vire Normandie.

2023/07/03	4.	Tarifs facturation prestation de services 2022 IVN, CCAS, service eau et assainissement	Votants 47 dont 09 pouvoirs Vote pour : 47 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
------------	----	---	---

Annie ROSSI : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De donner son accord sur les tarifs de prestations pour l'année 2022.

2023/07/03	5.	Convention avec IVN pour adhésion au RESAH	Votants 47 dont 09 pouvoirs Vote pour : 47 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
------------	----	--	---

Annie ROSSI : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention entre IVN et VN pour que Vire Normandie puisse bénéficier des services du RESAH
- D'autoriser le Maire à accepter par décision que la commune soit bénéficiaire pour d'autres marchés

2023/07/03	6.	Emprunt 2023	Votants 47 dont 09 pouvoirs Vote pour : 44 dont 09 pouvoirs Vote contre : 2 Abstention : 1
------------	----	--------------	---

Annie ROSSI : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats relatifs à ces emprunts et à procéder aux versements et remboursements des fonds dudit prêt.
- D'autoriser que le remboursement des emprunts s'effectue dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

2023/07/03	7.	Appel d'offre marché denrées alimentaires	Votants 47 dont 09 pouvoirs Vote pour : 47 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
------------	----	---	---

Annie ROSSI : Lecture de la délibération.

Mme Leverrier pose la question de l'avancement du projet de serres municipales.

M. Mary indique que du temps a été perdu en raison de la nécessité de modifier le document d'urbanisme. Il y a une modification du classement du terrain qui est à conduire pour pouvoir installer les serres, en lien avec l'intercommunalité qui a la compétence sur les documents d'urbanisme.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'approuver les modalités de passation de l'accord-cadre de fournitures de denrées alimentaires
- D'approuver les critères d'attribution de l'accord-cadre de fournitures de denrées alimentaires.
- D'autoriser le lancement de la consultation de fournitures de denrées alimentaires.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer les pièces de l'accord-cadre de fournitures de denrées alimentaires ainsi que l'ensemble des pièces afférentes.

2023/07/03	8.	Evolution de postes	Votants 47 dont 09 pouvoirs Vote pour : 47 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
------------	----	---------------------	---

Révis PICOT : Lecture de la délibération.

Mme Leverrier se pose des questions sur les quotités de travail. C'est écrit « complet » mais c'est non complet. M. Picot répond qu'il s'agit en effet d'une erreur matérielle dans le texte de la délibération qui sera corrigée.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- de décider de créer les emplois suivants :
 - un emploi sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps complet (8h/semaine),
 - un emploi sur le grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps complet (6h/semaine),
 - un emploi sur le grade d'adjoint technique territorial à temps complet,
 - un emploi sur les grades d'adjoint administratif, d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe et de rédacteur,
 - un emploi sur les grades de technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et de technicien principal de 1^{ère} classe,
 - un emploi sur les grades de technicien, technicien principal de 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet,
 - un emploi d'ingénieur à temps complet.
- De décider d'adopter ces modifications au sein du tableau des emplois et des effectifs
- De dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget

2023/07/03	9.	Non recouvrement d'indu	Votants 47 dont 08 pouvoirs Vote pour : 47 dont 08 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
------------	----	-------------------------	---

Régis PICOT : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- que la remise de dette relative à un non recouvrement de la dette, est approuvée.
- que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 012 de l'exercice en cours.

2023/07/03	10.	Modification du règlement du concours des maisons fleuries, des balcons fleuris et des jardins potagers	Votants 47 dont 09 pouvoirs Vote pour : 47 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
------------	-----	---	---

Régis PICOT : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De valider les règlements de ces concours ainsi que l'annexe (classement spécifique Vire Normandie)
- De valider le bulletin d'inscription

2023/07/03	11.	Convention de mise à disposition des locaux municipaux au Préau CDN	Votants 47 dont 09 pouvoirs Vote pour : 47 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
------------	-----	---	---

Marie-Claire LEMARCHAND : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le CDN « Le Préau »

2023/07/03	12.	Location des locaux du Préau CDN	Votants 47 dont 09 pouvoirs Vote pour : 47 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
------------	-----	----------------------------------	---

Marie-Claire LEMARCHAND : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De valider la grille tarifaire

2023/07/03	13.	Convention Pluriannuelle d'Objectif (CPO) entre la commune de Vire Normandie, la Loure et les partenaires institutionnels	Votants 47 dont 09 pouvoirs Vote pour : 47 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
------------	-----	---	---

Marie-Claire LEMARCHAND : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la Convention Pluriannuelle d'Objectifs pour les années 2023-2024-2025 afin de soutenir le projet artistique et culturel de La Loure,

2023/07/03	14.	Projet d'acquisition d'un microscope composé et ses ustensiles, vers 1830	Votants 47 dont 09 pouvoirs Vote pour : 47 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
------------	-----	---	---

Marie-Claire LEMARCHAND : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De donner son accord sur l'acquisition de cet objet,

2023/07/03	15.	Convention de partenariat pour la programmation commune du spectacle « Le Lac des Cygnes » de la Compagnie L'Eolienne entre le Préau CDN et la commune de Vire Normandie	Votants 47 dont 09 pouvoirs Vote pour : 47 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
------------	-----	--	---

Marie-Claire LEMARCHAND : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat avec le Préau CDN ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mandat ;

2023/07/03	16.	Projet de vente des documents desherbés au profit	Votants 47 dont 09 pouvoirs Vote pour : 47 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
------------	-----	---	---

Marie-Claire LEMARCHAND : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De reconduire le partenariat avec Ammareal

2023/07/03	17.	Convention de mutualisation au titre du fonds du territoire éducatif rural de Vire Normandie	Votants 47 dont 09 pouvoirs Vote pour : 45 dont 09 pouvoirs Vote contre : 1 Abstention : 1
------------	-----	--	---

Nadine LETELLIER/Valérie OLLIVIER : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mutualisation au titre du fonds du Territoire Educatif Rural de Vire Normandie avec l'ensemble des parties prenantes ainsi que toutes les pièces relatives à la réalisation de cette affaire et faisant suite à la Charte encadrant l'établissement d'un territoire éducatif rural à Vire Normandie qui stipule :
 - Les objectifs politiques et éducatifs du projet de territoire,
 - Le plan d'actions,
 - Les indicateurs et le dispositif d'évaluation retenus,
 - Les instances de pilotage au niveau local,
 - Les engagements réciproques des parties,

2023/07/03	18.	Elaboration de plans de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (pave)	Votants 47 dont 09 pouvoirs Vote pour : 47 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
------------	-----	--	---

Gérard MARY : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'approuver le PAVE et d'autoriser le Maire à le communiquer auprès des services de l'état.

2023/07/03	19.	Stade pierre compte - démolition/construction des tribunes et vestiaires sur le terrain d'honneur et démolition et construction des vestiaires des terrains annexes	Votants 47 dont 09 pouvoirs Vote pour : 47 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
------------	-----	---	---

Gérard MARY : Lecture de la délibération.

M. Couasnon demande comment va se dérouler l'accès aux installations sportives pendant la phase travaux. Il demande si des échanges ont lieu avec tous les clubs qui utilisent le complexe sportif Pierre Compte.

M. Malléon répond qu'un travail est en cours avec la Fédération française de football, pour organiser le phasage des matchs de football au cours de la première année.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'approuver les modalités de passation du marché de maîtrise d'œuvre pour la démolition/reconstruction des tribunes et vestiaires sur le terrain d'honneur et la démolition/reconstruction de vestiaires pour les terrains annexes

- D'approuver les critères d'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la démolition/reconstruction des tribunes et vestiaires sur le terrain d'honneur et la démolition/reconstruction de vestiaires pour les terrains annexes
- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer un marché de maîtrise d'œuvre avec un montant prévisionnel de travaux au stade programme de 3 020 000 € HT
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces du marché public et tous documents y afférents
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de tous organismes et à consulter tous les partenaires susceptibles de participer au financement à hauteur minimum de 60%
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires à la bonne exécution des travaux.

2023/07/03	20.	Lancement de l'enquête publique de déclassement d'une partie de la rue de Normandie dans le cadre du projet de construction de la nouvelle caserne de gendarmerie	Votants 47 dont 09 pouvoirs Vote pour : 47 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
------------	-----	---	---

Lucien BAZIN : *Lecture de la délibération.*

M. Martin pose la question du devenir de la maison de quartier. Si elle doit être déconstruite, il demande qui en assumera les coûts.

Par ailleurs, la caserne va être entourée de murs imposants. Est-ce qu'il y a des discussions avec les habitants ?

M. Bazin répond qu'il y aura en effet des grillages imposants car réglementaires. La notion paysagère a été intégrée.

M. le Maire indique que la maison de quartier va être détruite. La population est informée du projet.

Il y a à repenser le fonctionnement du quartier, ce sera fait avec les habitants. La collectivité et les maîtres d'ouvrages vont cheminer avec les habitants.

Inolya a accepté de porter l'ensemble du projet et le Ministère a donné son accord. Le projet doit démarrer courant 2025.

M. Couasnon indique qu'il faut réfléchir dès maintenant au devenir de la gendarmerie, de l'ancien tribunal.

M. le Maire rappelle que le Département est propriétaire de l'ensemble, mais la commune a la maîtrise du parking. Pour le Président du Département, l'idée, c'est d'avoir une approche globale.

Tout est sur la table, rien n'est décidé. Peut-être des investisseurs privés s'intéresseront au projet, le Maire en a rencontré plusieurs.

M. Couasnon demande si la collectivité fera appel à un aménageur. Selon lui, si on commence à travailler avec des privés en ordre dispersé, on va avoir un mitage du territoire négatif.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'approuver la désaffectation et le principe de déclassement du domaine public communal d'une partie de la rue de Normandie en vue de son reclassement dans le domaine privé communal afin de pouvoir céder l'emprise correspondante à titre gratuit à INOLYA dans le cadre du projet de réalisation de la nouvelle caserne de gendarmerie.
- D'approuver le lancement d'une enquête publique nécessaire au déclassement de ce domaine public. Les dates et modalités de l'enquête publique, ainsi que le nom du commissaire enquêteur, seront précisés par arrêté municipal.
- De préciser que le déclassement sera prononcé par délibération du Conseil municipal à l'issue de l'enquête publique.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

2023/07/03	21.	Etude d'opportunité acquisition de la parcelle AE 377	Votants 47 dont 09 pouvoirs Vote pour : 47 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
------------	-----	---	---

Lucien BAZIN : Lecture de la délibération.

Des élus font observer qu'ils ne comprennent pas l'intérêt fonctionnel, car les liaisons existent déjà. M. Bazin répond que ces liaisons existent en effet, mais que faire cette acquisition, c'est de la prospective. C'est dans une vision d'ensemble, on se préserve.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser l'acquisition de la parcelle cadastrée AE 377 pour la somme de 500,0 € (hors frais d'acte),

2023/07/03	22.	OPAH Classique et OPAH RU 2020-2025 - subventions aux particuliers	Votants 47 dont 09 pouvoirs Vote pour : 47 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
------------	-----	--	---

Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le versement des primes visées dans le tableau ci-dessus, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH,
- De préciser que la dépense d'un montant total de 8730 € sera imputée au compte 2042 du budget de la commune de Vire Normandie,

- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

2023/07/03	23.	OPAH/OPAH RU 2020-2025 : Aides à l'accèsion à la propriété (dans l'ancien) et à la transformation d'usage – Subventions aux particuliers	Votants 47 dont 09 pouvoirs Vote pour : 47 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
------------	-----	--	---

Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération.

Mme Desmottes indique que l'intercom a recruté un prestataire pour l'animation de la démarche OPAH.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le versement de la prime pour le dossier présenté ci-dessus, au vu des factures acquittées,
- De préciser que la dépense d'un montant total de 5000 € sera imputée au compte 2042 du budget de la commune de Vire Normandie,

2023/07/03	24.	Fonds d'intervention pour l'Artisanat et les Commerces (FISAC)	Votants 47 dont 09 pouvoirs Vote pour : 47 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
------------	-----	--	---

Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le versement de la subvention pour ces dossiers

2023/07/03	25.	Station sport nature lac de la Dathée forêt de St Sever, demande de subvention européenne FEADER	Votants 47 dont 09 pouvoirs Vote pour : 47 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
------------	-----	--	---

Régis PICOT : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser M le maire à signer tous les actes permettant la sollicitation de l'aide financière de l'Europe.

2023/07/03	26.	Attribution de subventions aux associations	Votants 47 dont 09 pouvoirs Vote pour : 47 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
------------	-----	---	---

Marie-Noëlle BALLÉ/Philippe MALLÉON : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De donner son accord sur ces différentes subventions aux associations

2023/07/03	27.	Révision du périmètre ABF Coulonces	Votants 47 dont 09 pouvoirs Vote pour : 47 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
------------	-----	-------------------------------------	---

Gilles MALOISEL : Lecture de la délibération.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'émettre un avis favorable au projet de périmètre délimité des abords (PDA) de l'Eglise Saint Gilles de Coulonces proposé par la DRAC.
- D'autoriser le maire délégué ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

2023/07/03	28.	Reprise des concessions en état d'abandon	Votants 47 dont 09 pouvoirs Vote pour : 47 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
------------	-----	---	---

Gérard MARY : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De décider que les concessions citées, dans le cimetière communal, sont réputées en état d'abandon ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à reprendre lesdites concessions au nom de la commune et à les remettre en service pour de nouvelles inhumations.

2023/07/03	29.	Mise à disposition d'une portion du domaine public pour l'installation d'un site radioélectrique à TRUTTEMER LE GRAND	Votants 47 dont 09 pouvoirs Vote pour : 45 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 2
------------	-----	---	---

Pierre-Henri GALLIER : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser l'occupation partielle de la parcelle du domaine public ZM 38 située 1 rue de l'école sur la commune déléguée de Truttemer le Grand pour la société ATC France afin d'y implanter et exploiter un pylône de radio télécommunication avec ses équipements techniques. L'occupation est limitée à une surface de 40 m² moyennant une redevance annuelle de 1500 €. Un complément de redevance de 500 € par nouvel opérateur implanté par ATC France est prévue. L'occupation a une durée de 12 ans, renouvelable tacitement 2 fois. Une convention d'occupation temporaire du domaine public sera signée
- D'acter la résiliation de la précédente convention d'occupation pour la même parcelle avec la société ORANGE France en date du 13/11/2018.
- D'autoriser Monsieur Pierre Henri GALLIER, en sa qualité de maire délégué, ou son représentant, à signer la convention d'occupation cette occupation

2023/07/03	30.	Désignation des référents déontologues des élus	Votants 47 dont 09 pouvoirs Vote pour : 47 dont 09 pouvoirs Vote contre : 0 Abstention : 0
------------	-----	---	---

Marc ANDREU SABATER : Lecture de la délibération.

M. Couasnon demande si des agents pourraient solliciter le déontologue, ou ce doit être forcément un élu. Qu'en est-il des administrés ?

Les élus demandent la liste des référents qui peuvent saisir les référents déontologues. Il est répondu que les agents peuvent déjà saisir un référent déontologue au niveau du Centre de Gestion. Qu'il ne s'agit pas du même référent déontologue pour les élus. Concernant la liste des référents déontologues pour les élus, celle-ci leur sera transmise ultérieurement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- De Prendre connaissance des dispositions de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale et du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local,
- De choisir les référents déontologues des élus désignés par délibération du conseil d'administration du CDG14
- De préciser que les référents déontologues sont désignés jusqu'à délibération modificative de la collectivité ou jusqu'à cessation de leurs fonctions
- De préciser que la liste des référents déontologues pourra être complétée et/ou actualisée par le Centre de Gestion du Calvados
- D'autoriser Monsieur Maire à faciliter la saisine confidentielle des référents déontologues par les élus de du Conseil Municipal, dans le respect d'une stricte confidentialité, selon les modalités précisées dans le présent rapport en partenariat avec le Centre de Gestion du Calvados
- De fixer l'indemnité à 80 €/dossier
- De préciser qu'en cas de dossier complexe, deux référents déontologues pourront être appelés à intervenir, ce qui portera la dépense à 160€
- De préciser qu'en cas de déplacement du référent déontologue, les frais de transport et d'hébergement seront remboursés dans les mêmes conditions que celles applicables aux personnels de la fonction publique territoriale
- De préciser que les crédits seront ainsi ouverts au budget
- De préciser que la présente délibération sera transmise au Centre de gestion afin d'établir un suivi quantitatif au regard du nombre de référents désignés sur la liste du CDG14.

2023/07/03	31.	Election du maire délégué de la commune déléguée de Vire	
------------	-----	--	--

M. Couasnon demande quelles compétences auront les adjoints et pourquoi Monsieur le Maire a souhaité procéder en deux temps.

Il souhaite savoir si tous les maires délégués auront les mêmes compétences.

M. le Maire rappelle que les maires délégués ont tous les mêmes compétences. Le processus se déroule en deux temps, car le candidat élu aura des choix à faire et un travail à préparer concernant les compétences qu'il souhaite déléguer à ses adjoints.

Il y a un changement de maire délégué, mais pas d'évolution dans les compétences des maires délégués.

Intervention de Mme MAINCENT

« Mes chers collègues,

Je ne vais pas vous faire un long discours.

Si je présente aujourd'hui ma candidature au poste de Maire de Vire déléguée, c'est parce que plusieurs élus m'ont demandé de le faire.

Il ne s'agit donc pas d'une initiative personnelle motivée par une ambition démesurée ou un désir de célébrité.

Après tous ces mois de turbulences, de conflits plus ou moins violents au sein de la majorité, qui ont engendré des souffrances pour tous, élus et agents, il est temps de retrouver le calme nécessaire pour terminer les 3 années qui nous restent du mandat.

On ne construit rien sur la haine, l'exclusion, le mépris, le dénigrement.

C'est donc dans un souci de rassemblement, d'apaisement et de bienveillance que je sollicite vos voix avec une grande humilité.

Après 9 ans de mandat en tant qu'adjointe de Vire déléguée, j'ai encore beaucoup à apprendre.

Je compte sur l'aide de chacun, chacune d'entre vous, que vous soyez membre de la majorité ou de l'opposition, pour me permettre de faire de cette deuxième partie de deuxième mandat un succès dans l'intérêt des Virois, donc de tout Vire Normandie.

Je ne vous fait qu'une promesse : si je suis élue, je proposerai d'échanger individuellement avec chaque élu(e) de Vire déléguée sur les propositions qu'il/elle pourra faire pour améliorer le fonctionnement de la collectivité et construire une feuille de route en commun.

Je vous remercie ».

Intervention de Mme COIGNARD :

« Monsieur le Maire de Vire Normandie, Cher Marc,

Cher(es) Collèges élu(es),

Si ces dernières semaines et ces derniers mois ont été mouvementés au niveau politique, il faut désormais aller de l'avant. C'est pourquoi je présente ma candidature au poste de Maire de la commune de Vire déléguée dans un esprit constructif de collaboration et d'échanges nous permettant de continuer à travailler pour le territoire, pour ses habitants et pour l'intérêt général.

À mi-chemin du mandat, et comme certains m'ont posé la question, non, je n'ai pas la prétention de vous présenter un nouveau programme ce soir. Des projets sont déjà en cours, d'autres verront le jour ; il est donc important de conserver une dynamique d'action.

Je ne parle pas d'un simple engagement mais bien des valeurs qui m'ont construite et qui m'animent. Celles de la solidarité et de respect qui ont toujours conduit mon parcours de vie.

Celles d'intégrité et de loyauté qui conduiront mon mandat de maire déléguée si je suis élue.

J'ai 37 ans. Après des études longues et après avoir exercé en tant qu'enseignante en région parisienne et dans le Calvados, j'ai fait le choix de revenir dans le bocage, d'habiter et de travailler à Vire. Ce virage à 360° m'a appris qu'il faut oser prendre des décisions. Je suis aujourd'hui engagée dans l'économie sociale et solidaire.

Maire de terrain, je serai disponible avec mes collègues qui le seront autant, qui le sont déjà. Nous avons le devoir de servir l'intérêt général.

Je souhaite également que les élu-e-s de l'opposition viennent alimenter nos échanges.

Je m'inscris dans l'organisation de la commune nouvelle créée au 1er janvier 2016, celle de conserver un niveau de proximité avec les habitants. Je ne rentrerai pas ce soir dans le débat « commune nouvelle, communes déléguées, Quelles compétences ? ».

Je suis convaincue que notre responsabilité est de nous préoccuper prioritairement des services publics proposés à nos concitoyens.

Je citerai celle de l'éducation et des écoles qui occupent une place prépondérante dans nos choix partagés (maintien des Temps Périscolaires, ouverture au sport et à la culture, ouverture à la mobilité européenne, restauration scolaire en régie et de proximité, ...). Quant à la carte scolaire et la sectorisation, elles relèvent des communes déléguées, une manière de préserver la vie sociale de nos communes et des quartiers de la commune déléguée de Vire.

J'évoquerai également l'offre culturelle et sportive, le centre socio-culturel municipal, l'animation de la commune ainsi que la vie associative et les projets d'investissement inscrits dans notre Programmation Pluriannuelle d'Investissements. Autant d'atouts qui font de notre ville centre un lieu de vie où il fait bon vivre. Nous devons donner envie aux habitants d'y rester ou de venir s'y installer en facilitant la mobilité et l'accès aux services, en préservant un coût de la vie accessible et en s'appuyant sur la présence de nos espaces verts et la proximité avec la nature.

Je ne peux pas ne pas évoquer le quartier du Val de Vire, un quartier où j'habite. Quel que soit le devenir du collège, nous nous sommes engagés à investir dans ce quartier. Je serai très vigilante sur la question scolaire et l'accompagnement éducatif pour éviter le décrochage scolaire. Plus largement, nous devons impérativement

poursuivre les conseils de quartier et faire preuve d'innovation. Il s'agit d'écouter et de soutenir les initiatives et les attentes des habitants pour améliorer leur vie quotidienne.

Enfin, je n'oublie pas l'engagement des agents de la collectivité qui sont aux côtés des élu-e-s pour nous conseiller et pour mettre en œuvre les programmes et les actions que nous avons décidés.

Je vous remercie de votre écoute ».

Intervention de M. MARTIN

« Depuis des mois, nous n'avons cessé de signaler la démobilitation et l'inertie qui régnaient dans la majorité municipale.

La décision de fermeture du collège du Val de Vire a été le révélateur de ce dysfonctionnement mais le malaise au sein de la majorité municipale était palpable bien en amont de cette décision désastreuse.

Nous n'avons été ni étonnés, ni surpris par la démission de Monsieur Andreu Sabater du poste de Maire délégué de Vire, tellement les tensions et les oppositions étaient perceptibles.

Cette affaire est néfaste pour la vie de la collectivité et désastreuse pour l'image de Vire Normandie.

Nous avons été contactés par différentes tendances de la majorité municipale et je remercie les personnes constructives qui ont imaginé des solutions courageuses et responsables pour sortir de cette impasse. Nous avons écouté et nous avons pu mesurer l'importance des désaccords qui paralysaient la vie et l'action municipale, que nous dénonçons depuis trop longtemps.

En responsabilité nous avons proposé des solutions pour sortir de cette crise par le haut, pour l'avenir de Vire Normandie.

Ce soir, le scénario qui nous est proposé est une illusion. Nous rappelons notre respect pour Madame Liliane Maincent et pour Madame Cindy Colgnard. L'issue proposée est un replâtrage, un colmatage, d'une équipe sans enthousiasme, à bout de souffle, usée et fatiguée, qui ne permettra pas de relever les défis de cette fin de mandat, ni de propulser Vire Normandie dans la dynamique positive nécessaire à son rayonnement.

Dans ce contexte, de nouvelles élections municipales nous semblent plus que jamais nécessaires pour redonner la parole aux habitantes et aux habitants seuls habilités à trancher pour reprendre la conduite d'une politique municipale dans la clarté et l'efficacité. Nous ne cautionnons donc pas cette nouvelle élection interne du Maire délégué de Vire, nous ne participerons pas au vote de ce soir et nous nous retirons à ce stade de cette réunion du Conseil Municipal. »

Intervention de M. MALOISEL

« Chers (ères) Collègues,

Cela fait plus de 27 ans que je suis Maire et depuis le 1er Janvier 2016, je suis Maire délégué de ma commune de Coulonces. Je n'ai pas hésité un seul instant à adhérer au projet de création de la commune nouvelle, convaincu que nous pourrions ensemble avancer sur des sujets qui sont majeurs pour l'avenir de notre territoire. La transition écologique en fait partie et je ne compte pas mon temps pour favoriser la mise en œuvre d'actions

innovantes et d'agir au quotidien au sein de ma commune avec Nathalie, Sylvie et les membres du conseil consultatif.

Mais, depuis l'annonce de la fermeture du Collège du Val de Vire en septembre dernier, la commune nouvelle et sa cohésion, construite sur la base d'une charte de fonctionnement adoptée en 2016, s'est peu à peu effritée. Je perçois de moins en moins le socle commun qui doit nous animer et qui doit garantir nos engagements réciproques.

Je précise que je fais partie de ceux et celles qui ont pris position, dès l'annonce de la fermeture du collège du Val de Vire, contre cette décision du Département.

Nous sommes là ce soir pour élire le Maire de la commune déléguée de Vire suite, Marc, à ta démission. Et, dans une semaine, nous devrions voter pour une liste d'adjoints de la commune déléguée de Vire.

Pourquoi cette élection en 2 temps. C'est la première fois depuis que je suis Maire que je vis cela. Cela signifie que l'organisation politique qui en suivra est inconnue à ce jour. Il en est de même, par conséquent, pour l'organisation administrative au quotidien.

Nous avons été élus avec des règles fixées ensemble et il y avait des adjoints de droit dans l'ordre du tableau.

Je tiens à rappeler que beaucoup de projets ont été initiés lors du précédent mandat suite à la dynamique de la fusion (40M€ d'investissements dont 13M€ de subventions).

Monsieur le Maire de Vire Normandie, Marc, as-tu l'intention de destituer le Maire délégué que je suis, as-tu l'intention de me retirer ma délégation ainsi qu'à d'autres collègues ?

Je n'ose pas y croire mais cette méthode de pilotage laisse un certain nombre de collègues et moi-même dans le questionnement, notamment par rapport aux électeurs qui ne s'y retrouvent pas.

J'ai rencontré récemment le Président de l'Union des Maires du Calvados à ce sujet et je vais également essayer de rencontrer, avec un autre collègue, Françoise Gatel, sénatrice.

Je suis convaincu qu'un bilan critique des communes nouvelles avec tous les problèmes voire dysfonctionnements rencontrés devrait être fait et donner lieu à des échanges et à des améliorations. Quel avenir pour les communes déléguées ? Est-il pertinent d'être maire d'une commune nouvelle et maire d'une commune déléguée à forte centralité dont la fonction est de renforcer l'attractivité, de créer des projets structurants et de les réaliser ? Quelle gouvernance ? Y-a-t-il un droit pour expérimenter ? Quelle procédure pour sortir d'une commune nouvelle ?

Je souhaite que des débats soient organisés sur ces questions particulièrement dans une période où notre démocratie est traversée par une crise de confiance politique.

Et, pour parer au pire, il est urgent que le législateur cadre l'organisation des communes nouvelles.

J'accorde ma confiance à l'équipe des adjoints de la commune déléguée de Vire.

Enfin, je soutiens la candidature de Cindy Coignard.

Je vous remercie de votre écoute.

Je demande que soit annexée au PV du CM de ce soir cette présente déclaration ».

Intervention M. MARY

« Chers collègues élus(es) de Vire Normandie

Nous allons élire le nouveau maire délégué de Vire délégué. Il y a donc 2 candidatures présentées par différents élus de la majorité. J'aurais, comme plusieurs d'entre nous, souhaité qu'il n'y ait qu'une candidature, mais visiblement cela n'a pu se réaliser. Vous avez bien compris qu'au sein de la majorité, il s'est créé 2 groupes. L'un composé principalement de collègues des communes rurales et de 3 élus de vire délégué représentant un peu plus de 16% de l'ensemble de ce groupe. Et l'autre composé principalement d'élus de Vire délégué, plus précisément 13 soit un peu plus de 81% de l'ensemble de ce groupe.

Je me permets cette intervention car je ne suis dans aucun de ces 2 groupes, ce qui fait que j'ai certainement loupé beaucoup d'infos dans les préparations de cette élection. Mais cela est normal, j'avais fait un choix.

Je me permets ce message pour rappeler à toutes et tous qu'à la création de la commune nouvelle, nous avons signé une charte pour notre fonctionnement. Certains de mes collègues l'ont souvent rappelé lors de nos réunions. Mais ça été avant. Dans cette charte il est dit : les élus de chaque commune déléguée respectent le choix qui aura été fait majoritairement au sein des autres communes déléguées. C'est la ligne de conduite que je me suis imposé depuis le début pour le choix du maire délégué de vire. Il s'agit d'une décision qui doit venir des élus de la commune déléguée de Vire. Dans un des groupes ils y sont représentés à plus de 81% contre 16,5% dans l'autre. Je voterai pour la candidate issue du groupe le plus représentatifs des élus de Vire au sein de notre majorité.

Je voterai donc Cindy COIGNARD.

Marc, J'espère que notre amitié n'en prendra pas un coup. Mais je suis surpris par la candidature de Lyliane. Elle n'était pas invitée dans nos premières réunions dans lesquelles nous avons abordés ce sujet de futur maire délégué. J'ai cru comprendre qu'elle ne l'était pas car elle n'était pas une personne de confiance. Aujourd'hui, elle est portée à bout de bras !!! »

Madame Desmottes regrette sincèrement qu'on en arrive là.

Madame Gelez : c'est une conséquence du fonctionnement de la majorité depuis le début du mandat.

Lecture de la délibération

Après avoir procédé à la vérification du respect du quorum, les membres du conseil municipal désignent les assesseurs suivants, étant précisé qu'ils doivent être au moins deux : M. Gérard MARY, Mme Annie ROSSI et M. Dimitri RENAULT.

Monsieur le Maire de Vire Normandie, président de la séance du conseil municipal de Vire Normandie invite les candidats à la fonction de maire délégué de la commune déléguée de Vire à se présenter. Il est précisé que la déclaration de candidature n'est pas obligatoire et qu'un conseiller peut être élu maire délégué sans s'être porté candidat à la fonction.

Candidat n°1 : Lyliane MAINCENT

Candidat n°2 : Cindy COIGNARD

Il est ensuite procédé au scrutin secret.

Résultat du premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins dans l'urne	36
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue des suffrages exprimés	19

Candidat(s)	Nombre de voix
Candidat n°1 : Mme Lyliane MAINCENT	18 (dix-huit)
Candidat n°2 : Mme Cindy COIGNARD	18 (dix-huit)

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, il est procédé à un second tour.

A la demande de M. PICOT, M. le Maire accorde une suspension de séance. Une suspension de séance dure environ 15 mn.

Monsieur le Maire de Vire Normandie, président de la séance du conseil municipal de Vire Normandie invite les candidats à la fonction de maire délégué de la commune déléguée de Vire à se présenter.

Candidat n°1 : Mme Lyliane MAINCENT

Candidat n°2 : Mme Cindy COIRGNARD

Il est ensuite procédé au scrutin secret.

Résultat du deuxième tour de scrutin :

Nombre de bulletins dans l'urne	36
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue des suffrages exprimés	19

Candidat(s)	Nombre de voix
Candidat n°1 : Mme Lyliane MAINCENT	18 (dix-huit)
Candidat n°2 : Mme Cindy COIGNARD	18 (dix-huit)

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au deuxième tour, il est procédé à un troisième tour.

Monsieur le Maire de Vire Normandie, président de la séance du conseil municipal de Vire Normandie invite les candidats à la fonction de maire délégué de la commune déléguée de Vire à se présenter.

Candidat n°1 : Mme Lyliane MAINCENT

Candidat n°2 : Mme Cindy COIGNARD

Il est ensuite procédé au scrutin secret.

Résultat du troisième tour de scrutin :

Nombre de bulletins dans l'urne	36
Nombre de bulletins blancs	0
Nombre de bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	36
Majorité absolue des suffrages exprimés	19

Candidat(s)	Nombre de voix
Candidat n°1 : Mme Lyliane MAINCENT	19 (dix-neuf)
Candidat n°2 : Mme Cindy COIGNARD	17 (dix-sept)

Madame Lyliane MAINCENT ayant obtenu au 3^{ème} tour de scrutin 19 voix, soit la majorité relative des suffrages, Marc ANDREU SABATER, Maire de VIRE NORMANDIE et Président de bureau, déclare Mme Lyliane MAINCENT élue Maire de la Commune déléguée de VIRE.

Intervention de Mme MAINCENT

« Mes chers collègues, vous m'avez élue Maire de Vire déléguée et je vous remercie très sincèrement de la confiance que vous me témoignez par ce vote.

C'est un grand honneur que vous me faites et j'aurai à cœur d'en être digne.

C'est aussi la 1ère fois qu'une femme, et qui plus est la doyenne des femmes élues, bénéficie de ce choix à Vire. Sur les 8 communes de Vire Normandie nous sommes donc maintenant 2 femmes maires de communes déléguées avec Nicole Desmottes à Roullours.

En tant que Maire déléguée de Vire, je sais que je pourrai compter sur les précieux conseils et l'expérience irremplaçable des autres Maires délégués et bien-sûr sur le soutien de Marc, notre Maire de Vire Normandie. Je serai aussi aidée dans mes nouvelles responsabilités par le dévouement, le professionnalisme et la compétence des agents.
D'avance je les en remercie tous.

Comme je vous l'ai indiqué, dès demain, je propose en priorité à chaque adjoint et adjointe de Vire déléguée sortant de le ou la rencontrer individuellement pour échanger sur les éventuelles modifications qu'il ou elle souhaite voir apportées dans le fonctionnement de la collectivité.

J'adresse aussi cette proposition de rencontre conviviale à chaque élu(e) de la commune déléguée de Vire, qu'il ou elle appartienne à la majorité ou à l'opposition.

C'est ensemble que nous déciderons des améliorations à apporter et nous les concrétiserons par nos votes lors du Conseil municipal de lundi prochain.

Les valeurs auxquelles je tiens seront toujours : le dialogue, l'écoute, la bienveillance, le respect de l'autre, et l'humilité.

*Mes chers collègues, je **nous** souhaite 3 nouvelles années sereines et fructueuses.*

Je vous remercie ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 1 heure 50.

La secrétaire de séance

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Sandra BEDEL

Marc ANDREU SABATER